

FICHE D'INSCRIPTION À LA MARCHE JURASSIENNE JAI JAGAT 2020

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Jour	horaire	depart	arrivee	distance parcourue	total Journée	participant
19/09/2020	matin	Lons Le Saunier	Publy	10,5	17,10	<input type="checkbox"/>
	après-midi	Publy	Mesnois	6,6		<input type="checkbox"/>
20/09/2020	matin	Mesnois	La Frasnée	13	22,60	<input type="checkbox"/>
	après-midi	La Frasnée	Prénoyel	9,6		<input type="checkbox"/>
21/09/2020	matin	Prénoyel	Villard/ Bienne	11,7	19,20	<input type="checkbox"/>
	matin	Villard/ Bienne	Longchaumois	7,5		<input type="checkbox"/>
22/09/2020	matin	Longchaumois	Prémanon	10,2	15,80	<input type="checkbox"/>
	après-midi	Prémanon	Les Rousses	5,6		<input type="checkbox"/>
23/09/2020	journée	Les Rousses	Saint-Cergue	11,9	11,90	<input type="checkbox"/>
24/09/2020	journée	Saint-Cergue	Nyon	11,5	11,50	<input type="checkbox"/>
25/09/2020	journée	Nyon	Mies	14,6	14,60	<input type="checkbox"/>
26/09/2020	journée	Mies	Parc des Bastions	13,2	13,20	<input type="checkbox"/>

Je voudrais m'enregistrer pour un ou plusieurs jours Jai Jagat 2020

Je dispose de matériel pour dormir la nuit pour personnes

Je peux mettre à disposition tente(s) de places chacune

Je souhaite un hébergement pour les dates cochées ci-dessus

Je désire un complément d'information par téléphone

Enregistrement et participation aux frais

- ❖ L'enregistrement se fait par courrier ou mail. L'inscription est valide à partir du moment où le paiement d'un acompte/adhésion de 30€ par personne (10€ pour les non-imposables) est effectué, y compris celles enregistrées pour la journée uniquement.
- ❖ Les mineurs seront accompagnés d'une personne adulte responsable, une au moins par 5 jeunes.
- ❖ Une contribution aux frais sera demandée à partir de toute participation de trois journées entières.
- ❖ Cette contribution doit couvrir les frais d'organisation, de la logistique, du transport des bagages, de la nourriture, du logement, de l'encadrement paramédical, ainsi que l'assurance en cas d'accidents corporels pendant la marche.
- ❖ Lorsqu'une personne se désinscrit ou ne se présente pas, l'acompte ne sera pas remboursé.